

Communiqué de presse

Vendredi 2 juin : Lancement d'Infin'idels le nouveau syndicat infirmier Le vendredi 2 juin, Hôtel des Consuls de la mer à Montpellier, aura lieu le lancement d'un nouveau syndicat infirmier : INFIN'IDELS

Le mouvement est né sur internet quand MICHELLE DROUIN et LOU BERTELLE sont saisies par des infirmières accusées de fraude alors que tous les syndicats refusent de les défendre. Elles consultent des avocats pour les aider puis en mars 2014 elles fondent une association afin de mener au Conseil d'État une requête contre la notion de temps dans un texte sur les perfusions (ce texte, qui lie un acte à une durée est source de litige car les durées sont sans rapport avec la réalité du temps nécessaire pour faire l'acte). La réponse du Conseil d'État tombe en mars 2016 et leur donne raison en rappelant qu'on ne peut lier un acte avec une durée précise. Fortes de ce succès et de l'expérience qu'elles acquièrent en travaillant sur les dossiers qui affluent, elles voient aussi que les syndicats historiques ne se saisissent pas de cet arrêt pour défendre la profession alors elles décident de fonder un nouveau syndicat infirmier : INFIN'IDELS.

Infin'idels ouvre immédiatement quatre chantiers pour la profession :

- **Faire augmenter tous les tarifs des actes infirmiers**
- **Élargir la convention à l'intégralité des actes du décret de compétence infirmier et défendre l'exclusivité des actes de ce décret** alors qu'aujourd'hui la convention ne permet de facturer qu'un nombre limité des actes de compétences infirmières ; compétences qui, en plus, s'émiettent peu à peu vers des professions sans formation suffisante pour les exécuter.
- **Faire entrer les patients dans les négociations conventionnelles et créer le statut d'infirmier référent** alors qu'aujourd'hui la convention se négocie uniquement entre les syndicats de la profession et l'assurance maladie sans consulter les patients qui sont pourtant les premiers concernés par la prise en charge de leurs soins, leur coût et la qualité de formation de ceux qui les réalisent.
- **Faire circuler gratuitement et rendre accessibles à tous les professionnels les textes cadres de la profession** alors qu'aujourd'hui des syndicats historiques font commerce des difficultés d'application de ces textes en monnayant des « conseils » ou des « protections ».

**En tant que syndicat infirmier Infin'idels demande immédiatement à participer aux tables rondes des négociations conventionnelles qui vont s'ouvrir et il entame en parallèle un grand « Tour de France des infirmiers » afin d'ouvrir une antenne dans chaque région pour présenter partout une liste lors les prochaines élections aux URPS.
« Infin'idels : La liberté aux patients de choisir leurs soignants, aux soignants la liberté de les soigner »**

Rendez-vous Presse : Le vendredi 2 juin à 15 heures à Montpellier (34 000) Hôtel des Consuls de la mer, 455 avenue du Pr Étienne Antonelli.

Interview de Michelle DROUIN et Lou BERTELLE

Michelle DROUIN 60 ans, est infirmière depuis 1978. Elle exerce depuis 15 ans comme infirmière libérale dans l'Aude, c'est la co-fondatrice et la première présidente du syndicat « infin'idels ».

Lou BERTELLE 55ans, est infirmière depuis 1996. Elle exerce depuis 16 ans comme infirmière libérale dans les Bouches du Rhône, c'est la co-fondatrice et la première secrétaire générale du syndicat « infin'idels »

Pourquoi créer un cinquième infirmier pour les libéraux ?

Parce que, comme beaucoup, nous ne nous retrouvons pas dans les quatre autres ! C'est même ce sentiment qui est au départ de tout le mouvement : nous recevions des appels désespérés de collègues harcelées par des caisses pour des indus mais aucun syndicat ne voulait les défendre ! Nous, nous avons mouillé la chemise et essayé de défendre tous ces « dossiers catastrophe » et c'est là qu'on a compris que les syndicats historiques ne défendent pas des « dossiers particuliers » pour maintenir de bonnes relations « générales » avec les caisses. Mais tous ces petits dossiers isolés ont fini par dessiner une jurisprudence qui démonte peu à peu toute la convention et ce calcul des syndicats historiques s'avère absurde et suicidaire.

« Les syndicats historiques ne défendent pas des « dossiers particuliers » pour maintenir de bonnes relations « générales » avec les caisses. Mais tous ces petits dossiers isolés ont fini par dessiner une jurisprudence qui démonte peu à peu toute la convention ! »

Nous nous avons déjà monté un réseau d'avocats pour défendre les infirmiers partout en France et nous avons mené la requête au Conseil d'État qui nous a donné raison en rappelant qu'on ne peut pas lier un acte et une durée, donc encore moins condamner des infirmières en empilant des durées absurdes comme des cubes pour trouver des durées journalières délirantes ! Nous avons donc brisé l'omerta autour de ceux que les caisses accusent de fraudes et aujourd'hui quand on brise la vie d'une infirmière il faudra au moins se baser sur un texte et pas sur des interprétations d'interprétations voire un franc délire, et ce avec l'onction des syndicats historiques !

Quel a été votre parcours ?

Nous avons d'abord été un simple collectif mais à chaque fois que nous interpellions les administrations comme l'ARS il nous était systématiquement reproché de « n'être personne » et ils ne voulaient donc « pas nous entendre ». C'est la parution du texte sur la cotation des perfusions qui a mis le feu aux poudres car pour la première fois il lie des actes techniques avec une notion de temps alors que tout le monde sait que les caisses se servent des notions de temps (et pas d'actes !) pour attaquer les infirmiers ! Or ce texte absurde a été signé en l'état par les 4 syndicats historiques qui s'en félicitaient en plus !

« Il nous était systématiquement reproché de « n'être personne » et les administrations ne voulaient donc pas nous entendre ».

Le 5 mars 2014 nous avons donc fondé une association et lancé une collecte pour envoyer une requête au Conseil d'État en pointant cette dérive. Le Conseil d'État n'a pas pu retoquer ce texte puisqu'il a été signé légalement par les 4 syndicats représentatifs de la profession(!) Mais il a rappelé qu'aucune durée précise ne pouvait être liée à un acte infirmier.

Aujourd'hui ce texte important devrait donc sortir dans presque tous les conflits des infirmiers avec les caisses de Sécurité sociale puisque le temps est le seul angle d'attaque des caisses : ils comptent des actes, les transforment en temps, disent que ce temps n'est pas tenable sur une journée et condamnent les infirmiers pour fraude... Mais pourtant ce texte ne sort presque jamais parce que les infirmiers ne le connaissent pas et parce que les syndicats historiques refusent de défendre les dossiers pour fraude ! Alors finalement en nous avons décidé de franchir le dernier pas une fois pour toutes et en novembre 2016 nous avons déposé

les statuts d'un nouveau syndicat infirmier et dans 5 ans nous voulons participer aux négociations conventionnelles pour enfin la revoir en profondeur !

Quelles sont les actions que vous entendez mener ?

Tout d'abord, maintenant que nous sommes un syndicat infirmier, nous demandons à participer aux tables rondes des négociations conventionnelles qui vont s'ouvrir. Bien sûr n'étant pas représentatifs nous ne pouvons pas la signer ni négocier mais notre nombre d'adhérents nous donne la légitimité pour au moins être entendus. Ensuite nous allons lancer un grand « Tour de France des infirmiers » pour passer dans toutes les régions, afin de faire connaître notre démarche et d'ouvrir partout des antennes pour nous présenter aux élections URPS et devenir un syndicat « officiellement » représentatif aux prochaines négociations conventionnelles.

« Nous demandons à participer aux tables rondes des négociations conventionnelles qui vont s'ouvrir »

D'autre part, nous lançons quatre chantiers prioritaires pour la profession : En premier faire augmenter tous les tarifs des actes infirmiers qui sont honteusement bas. Notre profession est tellement habituée à être toujours la première à faire des efforts et à s'adapter aux besoins des uns et des autres qu'aujourd'hui une heure de soins infirmiers (2 ais3) coûte moins cher qu'une heure d'une assistante ménagère sans aucune formation et on veut nous faire croire que l'on coûte encore trop cher ? Ça suffit !

« Une heure de soins infirmiers coûte moins cher qu'une heure d'une assistante ménagère et on veut nous faire croire que l'on coûte encore trop cher ? »

En deuxième point nous voulons élargir la convention à l'intégralité des actes du décret de compétence infirmier et défendre l'exclusivité des actes de ce décret. En effet, à ce jour la convention ne permet de facturer qu'un nombre limité des actes de compétences infirmières, ce qui est un scandale car on aboutit alors à toute une série d'actes infirmiers qu'on ne peut pas coter et qu'on est censé faire gratuitement ! Jusqu'à quand cela va durer ? À quelle profession demande-t-on de travailler gratuitement ? Tout en leur reprochant d'être trop cher en plus ! De plus, toujours sous le prétexte d'économies, on émiette de plus en plus nos compétences vers des professions sans formation suffisante pour les exécuter (aide soignante, aide ménagère, aidant familial, conjoint...), doit-on vraiment attendre un drame pour rappeler que le diplôme infirmier ne se trouve pas dans une pochette-surprise et qu'il demande une formation précise ? Les infirmiers ne sont pas des robots qui font des actes : ils prennent en charge globalement des personnes, cet émiettement de leurs compétences propres n'a donc aucun sens !

« Doit-on vraiment attendre un drame pour rappeler que le diplôme infirmier ne se trouve pas dans une pochette-surprise? »

En troisième point nous voulons faire entrer les patients dans les négociations conventionnelles et créer le statut « d'infirmier référent ». La convention se négocie uniquement entre les syndicats de la profession et l'assurance maladie dans l'opacité la plus complète entre gens de bonnes relations mais sans consulter ni les infirmiers ni les patients qui sont pourtant les premiers concernés par la prise en charge de leurs soins, leur coût et la qualité de formation de ceux qui les réalisent ! Nous faisons donc le pari que si on informe les patients sur les aberrations de cette convention, qui au final les prive de soins infirmiers, notre position dans le paysage médical va enfin évoluer. D'autre part nous voulons inventer le statut « d'infirmier référent » comme il y a un médecin référent et surtout que le nom de cet infirmier apparaisse enfin sur la carte vitale avec obligation pour les professionnels de santé de nous consulter avant de prendre des décisions... Comme un placement en HAD par exemple ! Ou un retour à domicile sans rien connaître de la situation concrète de vie des patients !

« Si on informe les patients sur les aberrations de cette convention qui au final les prive de soins infirmiers, notre position dans le paysage médical va enfin évoluer ».

Enfin, nous voulons absolument former les professionnels en faisant circuler gratuitement et rendre accessibles tous les textes cadres de la profession. Les infirmiers ont déjà une profession extrêmement spécialisée dans les soins mais on leur demande déjà depuis longtemps d'être en plus des chefs d'entreprise, ce qui n'est pas toujours simple tant cette pensée s'oppose à la philosophie des infirmiers qui sont plus dans le don et l'aide aux autres que dans l'entrepreneuriat. Mais aujourd'hui en plus de tout ça on leur demande de devenir des juristes et de défendre, ligne à ligne, les textes qui définissent leur profession ; des textes qui ont été signés par les syndicats historiques mais qu'ils ne défendent pas ! Et très clairement c'est trop ! Isolé, un infirmier ne peut plus faire face à tout cela !

« On demande aux infirmiers de devenir des juristes et de défendre, ligne à ligne, les textes qui définissent leur profession ! »

Le pire c'est que les syndicats historiques l'ont très bien compris puisque cyniquement ils vendent maintenant des « aides à la cotation » : les textes qu'ils ont signés sont tellement complexes qu'ils revendent après un décodeur pour pouvoir les appliquer, on rêve ! À croire qu'eux ont bien compris ce qu'est l'entrepreneuriat et le commerce ! Nous nous proposons donc une aide, gratuite, basée sur les ressources du groupe. C'est comme ça que nous avons ouvert la seule page Facebook d'aide à la cotation et qui marche énormément et tous les infirmiers nous remercient tous les jours. Il est urgent que la profession grandisse quant aux textes, et pour cela il faut d'abord rendre tous ces textes accessibles simplement et c'est ça, pour nous, défendre vraiment la profession !

Rendez-vous Presse : Le vendredi 2 juin à 15 heures à Montpellier (34 000) salle des consuls de la mer, 455 avenue du Pr Étienne Antonelli.